

Conditions de location d'un emplacement de camping

Toute location d'emplacement est nominative et ne peut en aucun cas être cédée.
Seules les personnes figurant sur le contrat pourront séjourner au camping.
Un seul véhicule par emplacement.

Réservation

- La réservation devient ferme à réception du contrat de réservation dûment rempli, accompagné de l'acompte représentant 25 % du prix total de la prestation.
- Dans tous les cas, une confirmation de réservation vous est envoyée par courrier ou par e-mail.
- Le règlement du solde de votre séjour s'effectuera à l'arrivée.
- Les frais de dossier pour réservation s'élèvent à 20 € et sont non remboursables.
- Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la réservation.

Arrivée, retard et départ anticipé

L'arrivée doit avoir lieu à partir de 13 heures et avant 20 heures. Votre emplacement sera réservé jusqu'à 13 heures le lendemain de la date d'arrivée prévue ; passé ce délai et sans nouvelles de votre part, votre réservation sera annulée.

- **Le départ doit avoir lieu à partir de 8 heures et avant 12 heures** (tout dépassement entraînera la facturation d'une journée supplémentaire).
- Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnent lieu à aucun remboursement.
- Le numéro d'emplacement sera déterminé par le gérant le jour de l'arrivée.
- La réservation n'étant pas obligatoire, les campeurs n'ayant pas réservé seront reçus dans la limite de nos places disponibles.

Caution

- Une caution de 30 € pour la carte magnétique d'accès au camping vous sera demandée à l'arrivée (restituée en fin de séjour après remise de la carte).

Assurance annulation de séjour

- Une assurance annulation facultative de 11 € par séjour vous est proposée à la réservation de votre emplacement.
- En cas d'annulation de votre réservation, aucun remboursement ne sera possible si vous n'avez pas souscrit l'assurance annulation (voir conditions spécifiques de l'assurance, disponibles sur notre site Internet ou sur simple demande auprès d'AXELLIANCE – 05.56.54.65.56 – e-mail : annulresa@axelliance-groupe.com).



Règlement intérieur

- Le client s'engage à respecter et à faire respecter par les personnes qui l'accompagnent, le règlement intérieur du camping qui sera porté à sa connaissance par affichage à l'entrée et à l'accueil du camping.

Animaux

- Les chiens (sauf ceux de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie qui sont interdits dans le camping), chats et autres carnivores ne seront acceptés que tenus en laisse après présentation de leur carnet de vaccination en cours de validité. Ils devront être sortis du camping pour leur promenade hygiénique, ne devront causer aucune gêne et ne jamais rester seuls sur votre emplacement.

Visiteurs

- Les visiteurs à la journée doivent être déclarés avant d'être admis et décliner leur identité à l'accueil.
- Leur visite est soumise à redevance ; le tarif est celui d'une personne supplémentaire.
- Les visiteurs doivent garer leur véhicule à l'extérieur du camping.

Barbecue

- Seuls les barbecues électriques sont autorisés. Les barbecues à charbon de bois, gaz,... sont strictement interdits par arrêté préfectoral.